



Club 55 Paul Watson Cup (1981)



Jeudi 3 octobre 2024

Généralités

Pour que ceux, "les anciens", qui l'ont connue se souviennent toujours.....

Pour que ceux qui nous rejoignent, "les jeunes", apprennent.....

La Club 55 Paul Watson Cup, évènement originel de la Nioulargue, qui a précédé les "Voiles de Saint-Tropez" est revenue en 2003, comme en 1981.

Yachts admis

L'épreuve "Club 55 Paul Watson Cup" est ouverte aux voiliers modernes et de tradition. Les critères de participation sont décrits dans le présent document.

Seuls les Yachts, dont le propriétaire est à bord sont admis.

Règle de publicité

La PUBLICITE ostentatoire, à des fins commerciales, n'est pas admise

Autres règles applicables

Règles des "Voiles de Saint-Tropez" avec les modifications ci-après :

Inscription

Les bateaux inscrits cette année sont :

BELLE AVENTURE (Ketch Bermudien de 1929) et
IL MORO DI VENEZIA (CLASSIC IOR de 1976)

Programme de la course

Jeudi 3 octobre à 12H00, signal d'avertissement à la "Tour du Portalet".

Parcours

Ligne de départ tour du Portalet, entre le mât de la tour et une bouée gonflable

.Bouée de la Nioulargue à laisser à tribord,

.Arrivée à la bouée du Club 55 en la laissant à tribord.

Départ.

Procédure en 5 mn

Rappel

Il n'y aura pas de rappel individuel. Cependant dans le cas peu probable où un concurrent serait en avance sur la ligne de départ, celui-ci sera "lourdement" sanctionné.

Réduction de parcours après le départ

Une réduction de parcours pourra être décidée par les concurrents ou le comité de course si nécessaire.

Thursday October 3, 2024

Generalities

In order that "the old generation", who knew it, does remember forever...

In order that those who join us, "the young people", learn ...

The Club 55 Paul Watson Cup, the original event of the Nioulargue, which preceded "Les Voiles de Saint-Tropez", came ack in 2003, as it was in 1981.

Admission

The Club 55 Paul Watson Cup is opened to Modern and Classic yachts.

Participation criteria are specified into this document.

Only the Yachts with the owner on board can race.

Advertising Rule

The ostentatious advertising, for commercial purpose, is not allowed.

Other rules

Same as the "Voiles de Saint-Tropez" rules, with the following modifications:

Registration

Boats registered this year are:

BELLE AVENTURE (Bermudian Ketch of 1929) and IL MORO DI VENEZIA (CLASSIC IOR of 1976)

Race program

Thursday, October 3 at 12h00, warning signal from "Tour du Portalet"

Course

Starting line is the "tour du Portalet", between the tower's mast and a buoy.

. Nioulargue's buoy to let on starboard

. Finishing line on the Club 55's buoy to let on starboard

Start

5 Minutes procedure

Recall

There won't be individual recall. However, in the unlikely case that one of the competitors would be ahead on the starting line, this one will be "hardly" sanctioned.

Shortening after the start

The first boat to arrive in real time will be declared as winner. Both competitors will declare the name of the winner to the race committee.

Arrivée

Le premier bateau arrivé en temps réel sera déclaré vainqueur. Les deux concurrents communiqueront au comité le nom du vainqueur.

Réclamations

Le défiant et le défié s'engagent à ne pas porter réclamation. Dans l'hypothèse où l'un des deux réclameraient malgré tout, une caution en liquide (rosé frais de préférence) sera déposée au bureau du comité en même temps que la réclamation. La caution reste acquise au jury même en cas de retrait de la réclamation.

Montant de la caution

$((L \times N) / A) + 12$ arrondis au nombre supérieur

L : Longueur du bateau (réclamant) en mètres

N : nombre de personnes à bord (du réclamé)

A : âge du skipper (réclamant)

12 : quantité minimale permettant un jugement "équitable"

Temps limite

Temps limite de course et heure de début de la collation : 15h 30.

Classement

Une coupe sera remise au vainqueur à condition qu'il s'engage à défier un nouveau bateau l'année suivante.

Dans l'hypothèse peu probable où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de le faire, il sera demandé au perdant de défier un autre bateau de son choix. Si les deux ne peuvent remplir leur engagement, le bateau IKRA sera chargé d'organiser un nouveau défi.

Si IKRA ne peut satisfaire cette demande, le comité d'organisation, complètement désespéré, organisera un nouveau défi afin de pérenniser l'épreuve

Prix

Les deux équipages se retrouveront au Club 55 pour la remise des prix à l'issue de laquelle une collation leur sera offerte. Si, pour des raisons extérieures, la météo par exemple, les yachts ne peuvent pas mouiller dans la baie de Pampelonne, les équipages pourront se rendre au Club 55 par tous moyens appropriés.

Le Yacht qui aura gagné deux défis consécutifs ne pourra pas participer l'année suivante, ni comme défiant ni comme défié.

Règlement mis à jour le 12 septembre 2024

Pierre Roinson
Président de la SNST

Arrival

A course reduction can be decided by competitors or race committee if necessary.

Protests

The challenger and the challenged commit themselves not to claim. Nevertheless, if one of them would claim, a liquid deposit (fresh "rosé" would be better) will have to be done to the committee desk on the same time that the claim is done. The deposit remains to the Jury even if the claim is withdrawn.

Deposit amount

$((L \times N) / A) + 12$ rounded to the higher number

L : Length of the boat (claimer) in meters

N : Number of crew members

A : Skipper's age (claimer)

12 : Minimum quantity necessary for a "fair" judgment.

Time limit

Time limit to finish the race and hour to begin lunch: 15h30

Ranking

A prize will be given to the winner only if he commits himself to challenge another boat next year.

In the unlikely case that he wouldn't be able to, the loser will be asked to challenge another boat. If none of them are able to fulfill their commitment, the boat IKRA will be asked to organize a new challenge.

If IKRA cannot satisfy this request, the Organizer committee, totally desperate, will organize a new challenger in order to perpetuate this race.

Prize giving

Both crew members will meet at the Club 55 for the prize giving after which a light lunch will be offered. If, for outside reasons, the weather for example, the yachts cannot anchor in the bay of Pampelonne the crews will go to the Club 55 by any appropriate ways.

The yacht who wins 2 consecutive challenges cannot participate next year, either as challenger or challenged.

Regulation updated on September 12, 2024

Patrice de Colmont
Coorganisateur de la Club 55 Cup

Annexe au règlement de la Club 55 Paul Watson Cup Palmarès

Année /year	Défiant / Defender	Défié / Challenger	Vainqueur/ Winner
1981	IKRA (Jean Rédélé / Jean Lorrain) et PRIDE (Dick Jayson)		
2003	IKRA	HAVSORNEN	IKRA
2004	IKRA	THE BLUE PETER	IKRA
2005	THE BLUE PETER	BELLE AVENTURE	THE BLUE PETER
2006	THE BLUE PETER	LUCIA	THE BLUE PETER
2007	LUCIA	EUGENIA	LUCIA
2008	LUCIA	STORMY WEATHER	LUCIA
2009	STORMY WEATHER	CAMBRIA	CAMBRIA
2010	CAMBRIA	MARIQUITA	CAMBRIA
2011	MARIQUITA	ALTAIR	DNF
2012	MARIQUITA	ALTAIR	ALTAIR
2013	ALTAIR	MOONBEAM III	Epreuve sur l'eau annulée Transfert en calèche
2014 Année de transition	ALTAIR MOONBEAM III	HALLOWEEN LELANTINA	HALLOWEEN MOONBEAM III
2015	MOONBEAM III	HALLOWEEN	MOONBEAM III
2016	EUGENIA V	STAR SAPPHIRE	EUGENIA V
2017	EUGENIA V	SAVANNAH	SAVANNAH
2018	SAVANNAH	EUGENIA VII	SAVANNAH
2019	IKRA	SOLTE	IKRA
2020	IKRA	THE KID	IKRA
2021	THE KID	STORMVOGEL	THE KID
2022	FRANCE	TUIGA	FRANCE
2023 L'original	IKRA	PRIDE	IKRA
2023	FRANCE	HERMITAGE	FRANCE
2024	BELLE AVENTURE	IL MORO DI VENEZIA	